



02117315

Déposé au greffe du tribunal de commerce

De

Le 09-09-2002

RESERVE AU MONITEUR BELGE

RESERVE AU TRIBUNAL DE COMMERCE

ACTES et EXTRAITS D'ACTES à publier aux annexes du Moniteur Belge
à déposer au greffe accompagnés d'une copie

158

TEXTE DACTYLOGRAPHIE OU IMPRIME

1. Inscription :

- ☐ Registre des groupements Européens d'intérêt économique
→ n°
- ☐ Registre des groupements d'intérêt économique
→ n°
- ☐ Registre des sociétés civiles à forme commerciale
→ n° \$

- ☐ Registre des sociétés étrangères non visées par les articles 81 et 82 du Code des sociétés
→ n°
- ☐ Registre des sociétés agricoles
→ nr.

2. Dénomination de la société ou du groupement (telle qu'elle apparaît dans les statuts)

« PING AN 168 »

3. Forme juridique (en entier)

> Société privée à responsabilité limitée

4. Siège (rue, numéro, code postal, commune)

> Schaerbeek (1030 Bruxelles), Chaussée de Louvain, 335

5. Registre de commerce (siège tribunal + n°)

6. Numéro T.V.A. ou numéro de Registre national des personnes morales (T.V.A. non assujetti)

X 122365

7. Objet de l'acte

CONSTITUTION

Texte de l'acte ou de l'extrait de l'acte à publier aux annexes du Moniteur Belge

Le texte doit être rédigé sans ratures ni corrections; il ne peut dépasser les limites du cadre imprimé; utiliser le cas échéant, une ou plusieurs pages supplémentaires, établies sur papier libre, tout en respectant des colonnes d'une largeur de 94 mm selon le modèle tenu à la dispositions des intéressés au greffe des tribunaux de commerce

Il résulte d'un acte reçu par Maître Paul Maselis, Notaire à Schaerbeek-Bruxelles, le 10 septembre 2002, avant enregistrement, que :

1. Madame JI Jian Hua, (numéro national 591129 420 26), cuisinière, née à Zhejiang (Chine), le vingt-neuf novembre mil neuf cent cinquante-neuf, de nationalité chinoise, domiciliée à Saint-Gilles (1080 Bruxelles), Chaussée de Waterloo 27,
 2. Madame QIU Weiwei, (numéro national 820802 412 45), née à Zhejiang (Chine), le deux août mil neuf cent quatre-vingt-deux, de nationalité belge, domiciliée à 4800 Verviers, rue de l'Harmonie 52.
- ont constitué une **société privée à responsabilité limitée**, avec les spécifications suivantes

Dénomination « PING AN 168 »

Siège social : à Schaerbeek, Chaussée de Louvain, 335.

Durée : illimitée

Capital social 18 600 Euros, représenté par 750 parts sociales sans désignation de valeur nominale. Les parts sociales ont été numérotées de 1 à 750, souscrites en espèces par :

1. Madame JI Jian Hua, prénommée,	525
Cinq cent vingt-cinq parts sociales	
2. Madame QIU Weiwei, prénommée ;	225
Deux cent vingt-cinq parts sociales	
ENSEMBLE Sept cent cinquante parts sociales :	750

libéré à concurrence de 6 200 euros.

Exercice social : L'exercice social commence le 1er janvier de chaque

Grandeur minimum du caractère à respecter :

Direction du Moniteur belge
Rue de Louvain 40-42 - 1000 BRUXELLES

Numéro du chèque ou de l'assignation : 46.025.3

Numéro du compte : BACOB 799-5342188-12

Signatures + Nom en qualité

En fin de texte au cas où l'acte ou l'extrait d'acte comporte plus d'une page

158

Mod 271 (7000)

année et se termine le 31 décembre. Le premier exercice social prend cours le 10 septembre 2002 et sera clôturé le 31 décembre 2003

Réserves; répartition des bénéfices et du boni résultant de la liquidation de la société : Après le prélèvement pour la constitution du fonds de réserve légale, le surplus est mis à la disposition de l'assemblée qui, sur proposition du gérant, en détermine l'affectation, compte tenu des dispositions du Code des sociétés. Le paiement des dividendes a lieu aux époques et aux endroits fixés par le(s) gérant(s).

L'actif net subsistant sera partagé de la manière suivante :

a) par priorité, les actions seront remboursées à concurrence de la partie du capital qu'elles représentent, après déduction des versements qui resteraient encore à effectuer

b) le solde éventuel sera réparti par parts égales entre toutes les actions.

Administration :

La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Le gérant est nommé par l'assemblée générale pour une durée à déterminer par l'assemblée générale, et est/sont en tout temps révocable par elle.

Le(s) gérant(s) a/ont le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet de la société, à l'exception des actes réservés par la loi (ou par les présents statuts) à l'assemblée générale.

S'il y a plusieurs gérants, ils peuvent répartir entre eux les tâches d'administration.

Une telle répartition des tâches ne pourra être opposée aux tiers. Le(s) gérant(s) représente(nt) la société à l'égard des tiers et en justice, tant en demandant qu'en défendant.

En cas de pluralité de gérants, ils agiront soit séparément, soit conjointement, conformément à la décision de l'assemblée générale.

Nomination de gérant(s) : Ont été nommés gérants pour une durée illimitée :

1. **Madame Ji Jian Hua**, prénommée,
2. **Monsieur QIU Weiwei**, prénommée.

Ils ont le pouvoir d'agir séparément.

Leur mandat n'est pas rémunéré.

Nomination du commissaire : de ne pas nommer de commissaires.

Objet : La société a pour objet, pour son compte et pour le compte de tiers, tant en Belgique qu'à l'étranger :

- L'installation, l'exploitation et la gestion en matière d'hôtellerie, fritures, snack-bar, salons de consommations, bars, tavernes, débits de boissons, café, clubs privés, service traiteur, restauration et accueil, jeux électroniques et automatiques d'amusement, activités du secteur horeca au sens le plus large, de toutes denrées alimentaires ou boissons, l'animation et l'exploitation de tous établissements à caractère touristique ou des services récréatifs en général, en ce compris toutes les opérations de voyage, loisirs et autres activités annexes, au sens le plus large ;
- L'exploitation du restaurant « HANG CHOW » sis à Schaerbeek, Chaussée de Louvain 335 ;
- L'achat, la vente en gros et en détail, l'importation, l'exportation et la représentation de tous les articles ;
- Tout service de consultance dans les domaines du marketing, de la gestion, des finances, des médias, des relations publiques, de la formation à la motivation, de l'accompagnement personnel, et audio-visuel, de la recherche, de la formation, de l'apprentissage, des voyages, des services récréatifs ;
- Tout investissement en bien immobilier, action, art et autre forme d'investissement.

Elle peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, immobilières et mobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

La société pourra prendre la direction et le contrôle, en sa qualité d'administrateur, liquidateur ou autrement, de sociétés affiliées ou filiales, et leur prodiguer des avis.

La société peut, par voie d'apport en espèces ou en nature, de fusion, de souscription, de participation, d'intervention financière ou autrement, prendre des participations dans d'autres sociétés ou entreprises existantes ou à créer, que ce soit en Belgique ou à l'étranger, dont l'objet social serait semblable ou analogue au sien ou de nature à favoriser son objet social.

Elle peut également consentir tous prêts ou garantir tous prêts consentis par des tiers à des sociétés affiliées.

Assemblée ordinaire – condition d'admission – exercice du droit de vote : L'assemblée se tiendra au siège social, le dernier jeudi du mois de mai à 17 heures, si ce jour est férié, l'assemblée est reportée au plus prochain jour ouvrable, à la même heure. La première assemblée annuelle sera tenue en deux mille quatre.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

Pouvoirs : Un pouvoir particulier est conféré à Monsieur Luk VAN BIESEN, élisant domicile à 1950 Kraainem, Wilde Rozenweg 1, avec

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE.

DEPOT SIMULTANE.

l'expédition de l'acte constitutif, l'attestation bancaire,

4
2020